

brillamment, que le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a proposé la motion et que je l'ai appuyée à titre de député d'Ottawa-Centre, tout semble indiquer que les trois partis sont d'accord pour réaliser les promesses que tous trois ont faites en matière de droits politiques. Il ne reste plus qu'à transmettre le message. Par conséquent, j'espère que le secrétaire parlementaire fera savoir au ministre que tous les partis commencent à s'impatienter, car on aurait pu et dû agir il y a longtemps.

Je félicite le député d'Ottawa-Vanier de sa motion. Que je sache, c'est la première fois qu'un libéral soulève cette question à la Chambre depuis que leur parti s'est engagé, pendant la campagne électorale de 1980, à soutenir les droits politiques des fonctionnaires fédéraux. Les libéraux avaient mis cette promesse au rancart au cours de leur mandat de 1980 à 1984. Il est regrettable que, lorsque le député de Regina-Est (M. de Jong) a présenté un projet de loi qui reconnaissait des droits politiques aux fonctionnaires, mon prédécesseur libéral dans Ottawa-Centre soit intervenu plus d'une fois pour prolonger le débat et ainsi faire échouer cette mesure. Il était loin d'appuyer la position de son collègue d'Ottawa-Vanier et, mis à part le droit d'installer des pancartes sur leur parterre, il ne pensait pas que les fonctionnaires fédéraux devaient jouir de droits politiques accrus.

Les libéraux ont été ambigus là-dessus. J'espère vivement que le député d'Ottawa-Vanier exprime le point de vue de son parti tout entier. Je me réjouis profondément de l'engagement qu'il a pris à maintes reprises maintenant qu'il siège dans l'opposition.

Je voudrais revenir sur un passage de son intervention. Il a dit qu'il était d'accord avec l'idée du rapport D'Avignon d'accorder des droits politiques aux fonctionnaires, moyennant certaines réserves. A mon avis, ces réserves, qui signifient que les droits d'un fonctionnaire peuvent être mis en doute, qu'on peut remettre en question leur parole ou contester leur action, risquent en fait de créer chez de nombreux fonctionnaires un sentiment d'insécurité et d'incertitude quant à leurs droits. C'est pourquoi je suis d'avis que les membres d'unités de négociation devraient jouir pleinement et sans la moindre équivoque de tous leurs droits politiques. Nous pouvons compter sur eux pour exercer ces droits de façon responsable dès l'instant où ils se trouvent dans une situation délicate, mais il faut qu'ils aient absolument les mêmes droits politiques que n'importe qui d'autre dans la société canadienne.

On pourrait alors admettre une approche nuancée analogue à celle du rapport D'Avignon pour les 10 ou 15 p. 100 de fonctionnaires canadiens qui occupent des postes de direction, de surveillance, ou des postes exclus. Je souhaiterais éviter une situation où cette nuance entre ceux qui ont des droits et ceux qui n'en ont pas pourrait s'appliquer à tout le monde, y compris le chauffeur de camion, le menuisier, la secrétaire ou le commis aux statistiques de Statistique Canada. Il vaudrait mieux éviter cela.

Il y a véritablement péril en la demeure. Je pense que le mandat d'un gouvernement commence à se réaliser au bout d'un an, et c'est là que nous en sommes actuellement.

Le premier ministre (M. Mulroney) a pris un engagement ferme sur la question pendant la campagne électorale lorsqu'il

Fonction publique

était encore chef de l'opposition. Il faisait alors des promesses qui n'avaient rien d'équivoque. J'ai l'impression que si on laisse traîner les choses trop longtemps, monsieur le Président, nous risquons de voir les promesses sombrer dans l'oubli. L'actuel premier ministre déclarait pendant l'été 1984:

Nous pensons que la question doit être soumise à un comité parlementaire multipartite en consultation avec les organisations de la Fonction publique, et que la situation peut se régler rapidement.

Il ajoutait en outre que les restrictions à l'activité politique des fonctionnaires:

... sont superflues et ne sont probablement pas conformes à la Charte canadienne des droits et libertés.

Je ne suis pas d'accord avec tout ce que dit le premier ministre, mais j'étais d'accord avec lui à ce moment-là. Je me suis réjoui de la promesse qu'il nous faisait. Quand je me suis présenté aux élections dans ma circonscription d'Ottawa-Centre, cette question était au centre des préoccupations de mes électeurs. Je me suis personnellement engagé à continuer mes efforts pour faire modifier l'article 32 de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique et pour permettre aux fonctionnaires canadiens de jouir pleinement de leurs droits politiques. Je m'y suis engagé auprès non seulement de mes électeurs, mais aussi des fonctionnaires de tout le Canada.

Il ne s'agit pas seulement des 220,000 personnes régies par la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique. La portée de cette loi va beaucoup plus loin que cela. Le député d'Ottawa-Ouest nous a dit qu'avec les employés des sociétés de la Couronne et le personnel de la Défense nationale, c'étaient au total quelque 600,000 personnes qui étaient touchées de près ou de loin par la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique. Il aurait pu signaler que près d'un travailleur sur quatre au Canada travaille pour un palier du gouvernement, une société d'État ou un autre organisme quasi-gouvernemental. Dans ce secteur comme pour les autres questions qui touchent les normes de travail des employés du secteur public, la législation fédérale influe sur les lois touchant les fonctionnaires provinciaux et les autres fonctionnaires également. Ces mesures risquent de se répercuter sur 2.5 millions de travailleurs dans le pays, selon le leadership dont fait preuve le gouvernement fédéral.

Quant à moi, en premier lieu je suis fortement enclin à donner aux fonctionnaires tous les droits politiques. C'est mon avis depuis longtemps. J'ai commencé à soulever cette question lorsque j'étais député à l'Assemblée législative de l'Ontario, il y a 12 ou 13 ans. J'ai présenté mon premier projet de loi d'initiative parlementaire sur cette question vers 1974, à l'Assemblée législative de l'Ontario, où il a été débattu à la même époque, monsieur le Président. J'ai soulevé à nouveau la question chaque fois que j'en ai eu l'occasion parce qu'il importe, je pense, que les fonctionnaires ne soient pas considérés comme des citoyens de deuxième ordre.

Plus récemment, j'ai soulevé cette question le 13 avril dans une motion que j'ai proposée en vue de renvoyer la question des droits politiques au comité permanent des prévisions budgétaires en général, laquelle a fait l'objet d'un débat à la Chambre. Je regrette de dire que des députés du parti progressiste conservateur ont étouffé cette mesure au cours du débat. Voici le libellé de cette motion: